

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES AU QUÉBEC



ÉNERGIE AU QUÉBEC : LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET EXPLOITATION PÉTROLIÈRE NE PEUVENT COEXISTER

Octobre 2013

PAR



Nature Québec, 2013 (octobre).

Énergie au Québec : lutte aux changements climatiques et exploitation pétrolière ne peuvent coexister. Mémoire présenté à la Commission sur les enjeux énergétiques, gouvernement du Québec, dans le cadre de la consultation publique sur les enjeux énergétiques au Québec, 19 p.

Crédits photographiques (page couverture)

© Simon Dutil-Paquette

© Québec couleur nature 2006, Mathieu Hack

© CCDMD, Le Québec en images, Mathieu Caron

ISBN 978-2-89725-050-8 (document imprimé)

ISBN 978-2-89725-051-5 (document PDF)

© Nature Québec, 2013

870, avenue De Salaberry, bureau 207, Québec (Québec) G1R 2T9

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
La future politique énergétique : le Québec n’a pas le droit à l’erreur	1
Les principes qui animent Nature Québec.....	2
LES INCOHÉRENCES DU DOCUMENT DE CONSULTATION	3
Un a priori pour le pétrole : l’argument de la balance commerciale est fallacieux	3
Efficacité énergétique ou conservation de l’énergie	4
Énergie propre, énergie sale	6
Quelle est l’empreinte écologique des orientations proposées ?	7
L’OUVERTURE AU PÉTROLE, UNE OPTION NÉFASTE	8
Des impacts au niveau local et planétaire	8
Le pétrole de schiste à Anticosti : une aventure coûteuse pour le Québec	8
Une économie pétrolière fantasmée et subventionnée qui menace l’économie réelle : le cas du golfe	10
Les projets de pipelines Enbridge et Transcanada : assumer tous les risques sans retombées positives réelles	12
LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : LE QUÉBEC NE PASSE PAS LE TEST DE LA RÉALITÉ	14
Échec de Kyoto au Québec.....	14
La lutte aux changements climatiques est bloquée au Québec.....	15
ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS	16
CONCLUSION	19

INTRODUCTION

LA FUTURE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE : LE QUÉBEC N'A PAS LE DROIT À L'ERREUR

Nature Québec est heureux de participer aux consultations devant mener à une nouvelle politique énergétique au Québec. Cette nouvelle politique aura des effets structurants (positivement ou négativement) sur notre société, notre développement et notre environnement. Plus encore, elle déterminera où se situe et où voudra se situer le Québec dans le défi planétaire que constitue la lutte aux changements climatiques. Au final, elle déterminera la contribution du Québec à une économie mondiale qui ne serait plus basée sur le carbone, et la part de responsabilité que notre société entend assumer dans la solution des problèmes globaux. En ce sens, nous n'avons pas droit à l'erreur.

Considérant le délai qui nous est imparti pour prendre les décisions environnementales de ce siècle en regard de la menace que font peser les changements climatiques pour l'avenir de la planète (le GIEC a rappelé qu'il est minuit moins cinq pour espérer changer le cours de l'Histoire...), il n'est pas présomptueux de penser que les orientations qui découleront de cette stratégie énergétique marqueront le positionnement du Québec définitivement. Aucune filière énergétique ne produira ses retombées avant 5 à 10 ans et cette filière, pour être rentable, devra produire pendant un minimum de 20 ans. On ne parle donc pas d'une exploitation transitoire du pétrole, mais de notre positionnement futur vis-à-vis notre devoir de réduction d'énergie fossile à l'échelle de la planète. Les choix faits il y a 50 ans dans l'hydro électricité, qui ont servi à positionner le Québec avantageusement, seront compromis en fonction des décisions que prendra le gouvernement au cours des prochaines années.

Malheureusement, les orientations proposées dans le document ministériel de consultation, notamment en ouvrant grande la porte à l'exploration et à l'exploitation pétrolière de source non conventionnelle, nous font craindre le pire. On aura beau y accrocher *ad nauseam* l'insipide et insignifiante expression « en respect de l'environnement » cela ne changera rien à l'affaire.

Le tout dernier rapport du GIEC est accablant. Dans une perspective de *business as usual*, ou si les émissions de gaz à effet de serre continuent à croître au rythme actuel, le réchauffement atteindra entre 2,6 °C et 4,8 °C à la fin du siècle. La hausse du niveau moyen des océans pourrait atteindre 82 centimètres et aurait des conséquences dramatiques sur les populations. Dans ce contexte, le faible résultat de nos initiatives passées sur la réduction de GES et l'entrée planifiée du Québec dans le club des pays producteurs de pétrole pose des questions éthiques et de responsabilité planétaire qu'on ne peut éluder.

LES PRINCIPES QUI ANIMENT NATURE QUÉBEC

Nature Québec travaille depuis plus de 30 ans à la conservation, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources. Elle situe la conservation de l'énergie et la forte réduction de notre consommation énergétique à la base de toute intervention dans ce domaine.

Les commentaires de Nature Québec ne se limiteront donc pas « à définir les moyens pour atteindre ces objectifs » (page 53) comme le spécifie le document de consultation ministériel, mais remettront en question les objectifs proposés qui lui apparaissent dangereusement contradictoires. Nature Québec conclura avec ses propositions.

LES INCOHÉRENCES DU DOCUMENT DE CONSULTATION

Autant dans sa présentation des faits que sur leur interprétation en vue de définir les futures orientations, le document de consultation contient des incohérences importantes et fait des rapprochements parfois trompeurs qui minent sa crédibilité.

UN A PRIORI POUR LE PÉTROLE : L'ARGUMENT DE LA BALANCE COMMERCIALE EST FALLACIEUX

Le document de consultation fait la démonstration que le pétrole de schiste (comme celui qui serait présent sur l'île d'Anticosti et en bonne partie en Gaspésie) a un taux de retour énergétique (EROI en anglais) très faible si on le compare à presque toutes les autres filières énergétiques. On y dit même : « certains estiment que le REEI (EROI) nécessaire au maintien des fonctions sociales et économiques de nos sociétés à 3:1, limite que l'on approche, voire que l'on dépasserait avec l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels » (document de consultation, tableau 1.2 p. 5). Cette information bouleverse fondamentalement la pertinence de l'exploitation de pétrole de schiste sur Anticosti.

Pourtant, le document ne reprend pas cette donnée ou ne cherche pas à l'approfondir sur des cas concrets comme Anticosti lorsqu'il s'agit d'analyser la pertinence d'aller de l'avant avec la filière pétrolière au Québec. Il met plutôt en relief le coût d'approvisionnement en hydrocarbures pour le Québec et le solde commercial de cette filière, évidemment négatif pour ce qui est du pétrole brut. On y dit : « au cours de la dernière année (2012), la valeur du pétrole acheminé aux deux raffineries québécoises représentait à lui seul l'équivalent des deux tiers du déficit commercial du Québec ce qui réduit d'autant les dépenses et les investissements disponibles pour les autres secteurs économiques ».

Or, présenter le solde négatif de la balance commerciale d'un secteur comme un déficit budgétaire ordinaire est une grave erreur économique.

Un économiste classique, Gérard Bélanger, professeur titulaire à l'Université Laval, se moque de l'application que fait le document de consultation de la notion de déficit commercial en énergie dans un billet sur *Libres échanges*, le blogue des économistes québécois¹. Selon lui, « Le solde du compte du commerce international n'a aucune valeur prescriptive. Il n'y a pas de valeur optimale pour ce solde. C'est simplement la résultante d'une comptabilité. »

Ainsi, ce que suggère le document de consultation, à la fois dans l'état de situation et de manière beaucoup plus grave dans les orientations, c'est la nécessité quasi absolue de produire du pétrole localement pour combler le déficit commercial minimal de 10 milliards de dollars dans le domaine

¹ Bélanger, Gérard, 2012. « La balance commerciale servant d'appui au protectionnisme. » *Libres échanges*, Association des économistes québécois pour des choix éclairés. [En ligne].
<http://blogue.economistesquebecois.com/2013/07/29/la-balance-commerciale-servant-d%E2%80%99appui-au-protectionnisme/#more-2148>

pétrolier, et ce même lorsque tous les efforts de réduction auront été consentis (document de consultation, p. 72, 3^e par.).

Gérard Bélanger dit plutôt que si l'objectif est de réduire la balance commerciale, il faudrait plutôt investir du côté de l'éolien : « Dans une perspective d'améliorer le solde commercial, la voie des éoliennes devrait être choisie, même si son coût est supérieur à 10 sous le kWh. »

Ceci dit, en bon libre-échangiste, Bélanger ne préconise ni la production de pétrole ni l'énergie éolienne pour le Québec, s'il existe des alternatives à moindre coût. Selon lui, « Le libre-échange devient ainsi une source de richesse, qui s'apparente au progrès technologique. Ce gain n'a aucune relation avec le solde commercial, qui est la différence entre la valeur des exportations et celle des importations. » Enfin, à cet égard, il qualifie l'approche du document de consultation de « fermeture ou de protectionnisme ». À noter que la plus forte économie au monde, les États-Unis, a un déficit systémique et énorme de sa balance commerciale, lequel a atteint 568,1 milliards de dollars pour la seule année 2011. Elle n'a pas connu l'équilibre depuis 1975².

Pour Nature Québec, ne pas faire l'effort d'estimer ou de questionner le coût réel pour le Québec de l'exploitation de pétrole non conventionnel ou d'une exploitation éventuelle à haut risque dans le golfe du Saint-Laurent en incluant les subventions, les coûts environnementaux et autres « externalités », tout en présentant la nécessité de réduire le déficit commercial comme un absolu, mine la crédibilité du document de consultation et de sa principale orientation, celle de « gérer les hydrocarbures ».

Le problème n'est pas notre dépendance au pétrole étranger, mais notre dépendance au pétrole.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE OU CONSERVATION DE L'ÉNERGIE

« Avec 5 tep³ par habitant, le Québec est l'un des plus grands consommateurs d'énergie de la planète. Tout comme le Canada (5 tep), il se retrouve derrière les États-Unis (4,3 tep) et la grande majorité des autres pays. Les hivers et la taille du territoire sont souvent utilisés pour justifier ce niveau de consommation. Or, la comparaison avec des pays nordiques tels que la Finlande (4,4 tep), la Norvège (3,7 tep) et la Suède (3,3 tep), dont le climat et la densité de population sont semblables à ceux du Québec, montre qu'il serait possible de consommer beaucoup moins. Il va de soi que le niveau de consommation d'énergie influence les bilans d'émissions de GES. Ainsi, les émissions du Québec sont deux fois plus importantes (10,5 t CO₂) que celles de la Suède (5,3 t CO₂), un pays qui lui ressemble à bien des égards. » (document de consultation, p. 38).

« C'est comme si chacun de nous (homme, femme, enfant et nourrisson) [...] consommait, jour après jour, 15 litres d'essence » (p. 26).

² Université de Sherbrooke, non daté. « Perspective Monde, statistique ». [En ligne].
<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=USA&codeStat=NE.RSB.GNFS.CD&codeStat2=x>

³ Tep : tonnes d'équivalent pétrole.

Il est intéressant de lire le plaidoyer du document ministériel pour l'efficacité énergétique, même en période d'importants surplus en énergie électrique. Il présente la filière de manière très positive en comparant avantageusement son coût à celle des autres filières existantes (p. 24).

Là où le bât blesse, c'est lorsqu'on propose l'efficacité énergétique comme une simple diminution de l'intensité énergétique, sans rapport avec une volonté de conservation réelle d'énergie à long terme pour diminuer la consommation par habitant et réduire l'empreinte carbone et l'empreinte écologique des différentes formes d'énergie. Dans certains cas, l'énergie économisée est simplement libérée pour générer d'autres usages et stimuler l'économie et la demande... en énergie. « Les économies d'énergie ne diminuent pas nécessairement la consommation [...] Dans le secteur industriel, les économies d'énergie contribuent à diminuer le coût par unité fabriquée, améliorant ainsi la compétitivité du produit ce qui favorise dans certains cas une croissance de la demande et par conséquent une augmentation globale de la consommation. » (p. 51, 3^e par.).

Qui plus est, le texte ministériel fait sien le scénario de prévision de la demande de l'Office national de l'énergie qu'il ne remette en question ni ne cherche à influencer par un virage considérable face aux impératifs dictés par les changements climatiques notamment. C'est le triomphe du *business as usual* et les actuels surplus énergétiques ou même ceux générés par l'efficacité énergétique seront vite comblés par une augmentation continue de la demande et du PIB, ce dernier étant toujours présenté comme le seul indicateur de progrès d'une société (figures 2.8 et 2.9).

Ainsi, Nature Québec remet en question l'objectif qui découle de l'analyse du ministère, soit « Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions ». On devrait plutôt parler de « Conserver l'énergie », ce qui implique une diminution nette de l'énergie consommée par habitant, et donner des objectifs chiffrés comme pour les émissions de GES. La conservation, l'économie d'énergie (et non seulement l'efficacité énergétique) sont également créatrices d'emplois dans toutes les régions. Par exemple, en 2008, Nature Québec évaluait que l'introduction de la géothermie à l'échelle de 35 000 chantiers par an, à un coût moyen de 13 000 \$ par bâtiment, signifierait sur 10 ans des investissements de 455 M\$ pour un total de 5779 emplois directs⁴. En France, une étude récente faite par la société négaWatts évaluait le potentiel de création nette d'emplois en prenant le virage de la conservation d'énergie à 230 000 emplois d'ici 2020. La réalisation d'une étude équivalente serait primordiale au Québec.⁵

On devra également remettre en question une stratégie industrielle basée sur l'implantation d'industries grandes consommatrices d'énergie qui profitent des bas tarifs consentis au Québec. Le Québec ne gagnera rien à long terme à baser sa stratégie industrielle sur l'énergie à bon marché. Elle ne fera qu'attirer sur son territoire les industries les plus énergivores, souvent celles qui n'ont pas beaucoup d'avenir.

⁴ Nature Québec, 2008. *Une production d'énergie... à la romaine. Le projet de la Romaine ne résiste pas à l'analyse économique et écologique*. Mémoire déposé devant la Commission d'examen conjoint pour le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 70 p. [En ligne]. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/La%20Romaine/documents/DM111.pdf>

⁵ Association négaWatt, 2013. Scénario négaWatt emplois et économie : une synergie gagnante ! 6 p. [En ligne]. http://www.negawatt.org/telechargement/Etude%20eco/Synthese_emploi_scenario-negaWatt_29-03-2013.pdf

ÉNERGIE PROPRE, ÉNERGIE SALE

L'expression « énergie propre » apparaît 23 fois dans le document ministériel, alors que l'expression « énergie sale », tout aussi connotée, y apparaît... 0 fois. Il est vrai que nous disposons d'une importante quantité d'énergie renouvelable et que nous nous contenterons de « gérer les hydrocarbures » tout en allant de l'avant dans l'exploration et l'exploitation du pétrole... « dans le respect de l'environnement ».

La production d'énergie, y compris la conservation et l'efficacité énergétique, ne se fait jamais sans impact et n'est donc jamais totalement propre. Il faut isoler les maisons, bâtir les équipements de géothermie, utiliser des matériaux parfois toxiques pour le photovoltaïque. Il n'y a donc pas à proprement parler d'énergie propre.

Ainsi, les mesures proposées pour obtenir un « label vert » pour l'énergie nous apparaissent accessoires au débat et peuvent être trompeuses en regard des impacts réels des filières énergétiques, même renouvelables.

Nul doute que le Québec voudrait inclure l'hydroélectricité dans ce futur label « vert ». Si l'hydroélectricité se compare avantageusement aux filières lourdes comme les hydrocarbures et le nucléaire, il n'en demeure pas moins que l'exploitation systématique des rivières québécoises à forts débits ne s'est pas faite sans impact majeur sur la biodiversité, impacts encore mal mesurés aujourd'hui et largement sous-évalués.

Le harnachement des rivières et la régularisation de leur débit ont écrêté les crues printanières essentielles à la productivité marine. « Si on considère les débits du Saguenay et du fleuve, c'est plus de 90 % de l'eau atteignant le golfe qui a vu son calendrier d'écoulement modifié à des fins de production hydroélectrique, plus de 90 % de l'eau dont les déversements ont été étalés pour atténuer ou faire totalement disparaître les coups d'eau printaniers, et dont l'effet bénéfique sur la productivité marine a été grandement atténué ou même contrecarré. »⁶ Les harnachements du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais pour la production hydroélectrique ont mis à mal plusieurs espèces de poissons (anguille, alose, perchaude, brochet...) par l'assèchement de leurs frayères et des embûches à la migration.⁷

En cette période de grands surplus et avec des mesures de conservation maintenues sur le long terme, il y aurait plutôt lieu d'envisager des ententes de substitution avec les états voisins (Nouvelle-Angleterre, Ontario...) pour remplacer des sources d'énergie non renouvelables (charbon, gaz, nucléaire en Ontario) par de l'électricité renouvelable en provenance du Québec. Nul besoin d'un quelconque label « vert » qui tronque la réalité pour y arriver.

⁶ Nature Québec, 2008. *Une production d'énergie... à la romaine*. Déjà cité.

⁷ Brodeur, P., M. Mingelbier et J. Morin, 2006. Impacts de la régularisation du débit des Grands Lacs sur l'habitat de la reproduction des poissons dans la plaine inondable du fleuve Saint-Laurent. *Le Naturaliste canadien* 130 (1) : 60-68.

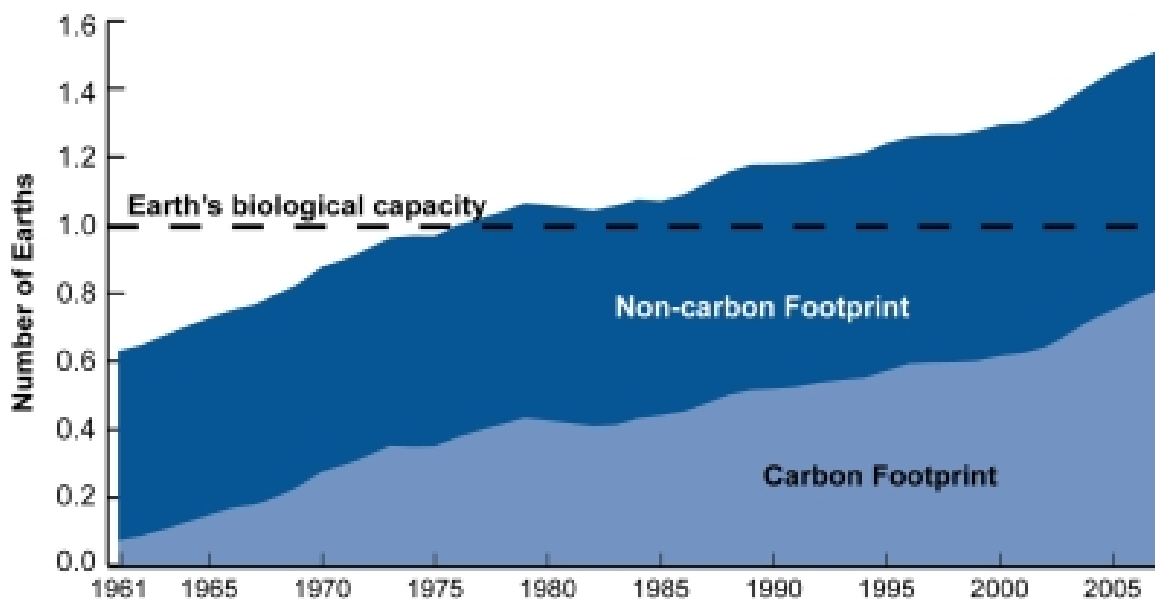
Robitaille, J., 1987. *Rapport sur la situation de l'alose savoureuse (Alosa sapidissima Wilson) au Québec*. Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, 98 p.

QUELLE EST L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES ORIENTATIONS PROPOSÉES ?

L'ancien commissaire au développement durable (et également fondateur de Nature Québec), Harvey Mead, a évalué en 2007 qu'il faudrait l'équivalent de trois planètes Terre si tous les citoyens du monde consommaient énergie et ressources comme le font les Québécoises et les Québécois (l'équivalent de 6,0 ha par habitant). L'empreinte écologique du Québec le situe parmi les dix nations « surdéveloppés » en termes d'exploitation et de consommation des ressources, notamment les ressources énergétiques⁸.

Il eut été souhaitable que le document de consultation fasse mention de l'évaluation de l'empreinte carbone, et plus globalement de l'empreinte écologique, des orientations et objectifs qu'il propose. Qu'en est-il de l'efficacité énergétique si elle ne touche que l'intensité énergétique (et non la conservation) et stimule la consommation de ressources ? Qu'en est-il du scénario de l'ONE retenu par le document et qui prévoit une augmentation constante de la demande en énergie ? Comment peut-on évaluer l'empreinte de la nouvelle avenue pétrolière qu'emprunterait le Québec dans sa future politique ?

Figure 1
Estimé de l'évolution de l'empreinte carbone globale de l'humanité de 1961 à 2005⁹



⁸ Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008, Tome II. Rapport du commissaire au développement durable. [En ligne]. http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_index.aspx?Annee=2007

⁹ Global Footprint Network, 2013. « Empreinte carbone ». [En ligne] http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/gfn/page/carbon_footprint/

L'OUVERTURE AU PÉTROLE, UNE OPTION NÉFASTE

Malgré l'utilisation d'un vocabulaire extrêmement prudent, l'ouverture vers l'exploration et l'exploitation pétrolière est l'élément le plus déterminant du document de consultation. Sous prétexte de limiter au minimum l'importation de produits pétroliers, on nous propose de « gérer les hydrocarbures » avec pour objectif de :

- « 1 Mettre en place un modèle de gestion des ressources de pétrole afin d'évaluer la pertinence de tout projet d'exploitation de ce type de ressources au Québec, dans le respect de l'environnement en maintenant le dialogue avec les communautés et en maximisant les retombées économiques collectives ;
2. Encadrer correctement les projets de mise en valeur proposés ;
3. Assurer la sécurité des approvisionnements en gaz naturel et en pétrole ; »

DES IMPACTS AU NIVEAU LOCAL ET PLANÉTAIRE

En langage clair, on ouvre grande la porte aux projets d'exploration et d'exploitation de pétrole, majoritairement de source non conventionnelle, de même qu'aux projets de pipelines sur le territoire du Québec. Cette ouverture augmentera l'offre de pétrole à l'échelle mondiale et aggravera le réchauffement climatique. À l'échelle locale, en plus d'engendrer l'émission massive de polluants, elle drainera des ressources, notamment par d'importantes subventions à l'exploration, et contribuera à l'échec du plan de lutte aux changements climatiques.

LE PÉTROLE DE SCHISTE À ANTICOSTI : UNE AVENTURE COÛTEUSE POUR LE QUÉBEC

Dans le discours public, on associe souvent pétrole et enrichissement d'une société. On parle de manne pétrolière et de l'impossibilité de laisser une telle richesse dans le sol compte tenu de la nécessité de résorber le déficit, de payer les services sociaux...

Au Québec, on parle de dizaines de milliards de barils théoriques que l'on retrouverait à Anticosti ou dans le golfe Saint-Laurent, sans qu'on ait jamais encore fait la preuve de la possibilité de les extraire et de les exploiter de manière rentable, et encore moins d'en intégrer le coût des externalités. Bien que prudente, l'analyse du document tombe dans le piège à propos d'Anticosti. Ainsi, on y lit : « Des travaux d'exploration sont également en cours sur l'île d'Anticosti. La formation géologique de Macasty pourrait contenir 46 milliards de barils de pétrole selon de récentes études, dont 2 à 5 % seraient récupérables avec les techniques actuelles. »

Le document cite l'étude Sproule. Or, ce n'est pas ce que dit le rapport audité des réserves de pétrole de Pétrolia produit par Sproule Inc en septembre 2011¹⁰. Voici ce qu'il dit :

“In March 2011, Pétrolia/Corridor engaged Sproule to conduct a resource assessment of the Macasty Shale within the lands held by both companies. Sproule issued a report entitled “Resource Assessment of the Macasty Formation, in Certain Petroleum and Natural Gas Holdings on Anticosti Island for Pétrolia Inc and Corridor Resources Inc (As of 1 June 2011)”.

No proved, probable or possible reserves¹¹ have been assigned to these lands at this time and they have been assessed as unproved properties containing undiscovered petroleum initially-in-place. This is an unconventional shale oil resource that will require a stimulated completion for evaluation and, until an appropriately researched project has been undertaken to identify and evaluate potentially recoverable volumes, it is premature to speculate whether the Macasty contains recoverable or unrecoverable resources.”¹²

À ce jour, « les réserves prouvées, probables ou possibles » de Pétrolia à Anticosti sont donc de ZÉRO baril contrairement aux folles rumeurs de milliards de barils qui ne demanderaient qu'à être pompés.

On sait déjà que pour les travaux d'exploration plus avancés faisant appel à la fracturation, Pétrolia envisage d'utiliser du propane au lieu de l'eau, tant cette ressource est rare sur Anticosti. Pour ce faire, que ce soit avec de l'eau ou du propane, l'entreprise pourra profiter de généreuses contributions de l'État québécois, peut-être les plus généreuses en Amérique du Nord.

Dans une présentation au congrès de l'APGQ en 2009, la firme Ross Smith dévoilait que pour chaque 5 \$ investi par l'industrie gazière en exploration, le retour fiscal accordé à ces entreprises par le Québec était de 5,12 \$! En comparaison, il est de 4,49 \$ en Pennsylvanie, 3,48 \$ au Texas et 3,38 \$ en Louisiane. Quand il s'agit de pétrole de schiste, il y a fort à parier que les incitatifs fiscaux auront des effets similaires.

On voit qu'à l'étape de l'exploration avec fracturation, le projet Anticosti sera sans doute coûteux pour le Québec, et ce, sans compter la contribution aux changements climatiques et les risques environnementaux directs encourus notamment par le brûlage des gaz associés au pétrole et la contamination potentielle de l'eau de surface et souterraine (voir mémoire de Marc Durand lors de la présente consultation pour plus d'informations à ce sujet).

On sait que le taux de retour énergétique de ce type de pétrole est très faible et sera très coûteux à exploiter, même en externalisant les coûts environnementaux. Compte tenu des faibles taux de

¹⁰ Douglas, J. and P. Carsted, 2011. *Technical Review of Certain P&NG Holdings of Petrolia Inc. in Quebec and New Brunswick*. Report prepared by Sproule Inc. for the exclusive use of Petrolia Inc. 23 p. and appendices. [En ligne]. <http://db.tt/yDSMb5sw>

¹¹ Les caractères gras sont de nous.

¹² Douglas and Carsted, déjà cité, p. 18.

récupération, les revenus pourraient ne pas dépasser les dépenses. Ce qui ne manquerait pas d'avoir un effet négatif sur le niveau des redevances exigibles.

Par ailleurs, rappelons que l'île est composée en presque totalité de terres publiques et compte 13,5 % d'aires protégées :

- Parc national Anticosti (571,8 km²).
- Réserve écologique du Grand Lac Salé (23,39 km²).
- Réserve écologique de la Pointe-Heath (18,69 km²).
- 25 habitats fauniques (la majorité en milieu marin) et 2 écosystèmes forestiers exceptionnels (460,87 km²).

Outre ces aires protégées existantes, le MDDEP y a identifié plusieurs sites d'intérêt pour la création de nouvelles aires protégées. Ces sites sont malheureusement bloqués par la présence de titres pétroliers.

On retrouve sur Anticosti une vingtaine de rivières à saumon, dont certaines de renommée internationale (par exemple, la rivière Jupiter). Les populations de saumon de l'île sont en déclin (2 400 individus en 2008, en baisse de 40 %). Le Comité sur la survie des espèces en péril du Canada (COSEPAC) considère le saumon d'Anticosti « en voie de disparition »¹³.

UNE ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE FANTASMÉE ET SUBVENTIONNÉE QUI MENACE L'ÉCONOMIE RÉELLE : LE CAS DU GOLFE

Nous ignorons encore sur quel horizon s'étendra la nouvelle politique énergétique québécoise (10 ans ?), mais il y a fort à parier qu'aucun travail d'exploration et encore moins d'exploitation n'aura été réalisé sur le site dit Old Harry, à 80 kilomètres des îles de la Madeleine à la fin de cette période. Et ce, même si l'orientation « pétrole » est retenue. Compte tenu de l'inexpérience et du sous-financement de l'entreprise détentrice des droits (Corridor Ressources est une entreprise junior qui n'a jamais réalisé de forage en milieu marin), de l'absence de structures d'encadrement fédéral-provincial, du contentieux Québec–Terre-Neuve sur la frontière administrative (ce contentieux détermine sous quelle juridiction se trouve Old Harry. Or, Terre-Neuve ne reconnaît plus la frontière administrative de 1964, laquelle se trouve à passer entre les dômes de Old Harry)¹⁴, de la forte opposition citoyenne partout autour du golfe... il y a loin de la coupe aux lèvres.

¹³ Pêches et Océans Canada, 2012. « Espèces aquatiques en péril. Saumon atlantique (population de l'île d'Anticosti, UD9). [En ligne]. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/species-especes/salmon-saumon-DU09-fra.htm>

¹⁴ Cette frontière maritime entre les provinces de Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador n'a jamais fait l'objet d'une loi ou d'un règlement formel. En 1964, les provinces maritimes du Canada et le Québec se sont entendus sur le partage de la compétence de distribution de permis d'exploration d'hydrocarbures. Elles ont fixé la limite de leur juridiction dans ce domaine à la ligne d'équidistance entre les rives respectives.

Encore ici, il n’y aucune preuve de l’existence d’une réserve de pétrole sous les dômes de sel de Old Harry seulement des présomptions et des extrapolations à partir d’analyses géologiques et de modèles. On présume qu’il s’agirait de pétrole conventionnel, dont on ne connaît cependant pas la nature exacte, ni s’il est récupérable. On est loin ici des milliards de redevances par année pour rabattre la dette du Québec d’ici une dizaine d’années comme le préconise la Coalition Avenir Québec !¹⁵

Il n’en demeure pas moins que la volonté exprimée d’explorer et éventuellement d’exploiter le pétrole du golfe met en danger une économie réelle et durable, celle liée à l’exploitation des ressources de la mer dans les domaines de la pêche, de l’aquaculture, de la transformation (ce dans les 274 usines de poisson, dont 72 au Québec), du tourisme, de la construction et de l’entretien de bateaux, des ports, des services gouvernementaux et de la recherche universitaire. En 2009, ces activités contribuaient pour plus de 2,660 milliards de dollars au produit intérieur brut de la région¹⁶. Quant à la valeur totale de production (*output value*) pour l’ensemble de ces activités, elle atteignait plus 6,984 milliards pour le golfe Saint-Laurent.

Rappelons que les principales catastrophes pétrolières en milieu marin surviennent à l’étape de l’exploration.

Nature Québec incite donc à la prudence quant à une éventuelle recommandation de la Commission concernant l’exploration des hydrocarbures dans le golfe. L’étude produite dans le cadre de l’évaluation environnementale stratégique (EES 2) vient d’être rendue publique ce 13 septembre et, selon nous, devrait minimalement faire l’objet d’un examen par le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement. De plus, avant de considérer toute levée du moratoire sur l’activité pétrolière dans la partie québécoise du golfe, il serait primordial que se tienne une évaluation environnementale intégrée pour l’ensemble du golfe, de concert avec le gouvernement canadien et les provinces riveraines, dont le Québec.

Le golfe du Saint-Laurent abrite des écosystèmes complexes, est sept fois plus petit que le golfe du Mexique, a une ouverture réduite sur l’océan et un système de courants antihoraires qui accentuerait les conséquences d’un déversement pétrolier.

¹⁵ Croteau, Martin, 2012. « CAQ : le pétrole pour s’attaquer à la dette », *La Presse*, édition du 6 août 2012. [En ligne]. <http://www.lapresse.ca/actualites/elections-quebec-2012/201208/06/01-4562717-caq-le-petrole-pour-sattaquer-a-la-dette.php>

¹⁶ Fisheries and Oceans Canada, 2013. « Economic Impact of Marine Activities in Large Ocean Management Areas. » [En ligne]. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/ea-ae/cat1/no1-2/no1-2-sec5-eng.htm>

LES PROJETS DE PIPELINES ENBRIDGE ET TRANSCANADA : ASSUMER TOUS LES RISQUES SANS RETOMBÉES POSITIVES RÉELLES

Deux projets de pipelines sur le territoire québécois sont présentement à l'étude, soit le projet d'inversion de la ligne 9 b entre Sarnia et Montréal proposé par la compagnie Enbridge et le projet Oléoduc Énergie Est du groupe Transcanada. Ce pipeline longera le côté nord du Saint-Laurent, le traversera aux environs de Québec, puis se dirigera vers le Nouveau-Brunswick.

Ces pipelines achemineront éventuellement le pétrole de l'Ouest, principalement issu des sables bitumineux de l'Alberta, vers les marchés de l'Est. Ils visent à désenclaver le pétrole issu des sables bitumineux, à offrir une diversification d'approvisionnement aux raffineries du Québec (Suncor à Montréal et Valero à Lévis) et principalement pour le projet de TransCanada à atteindre l'important marché de l'Est américain.

Qu'en retirera le Québec ? Peu d'avantages économiques, car les raffineries présentes sont déjà approvisionnées en pétrole et que le projet de TransCanada vise presque exclusivement le marché hors Québec. En effet, la compagnie Valero entend s'approvisionner de pétrole de l'Ouest par pipeline/bateau (Enbridge, bateau Montréal-Lévis : 150 000 barils par jour), par train (60 000 barils par jour) et continuer de s'approvisionner de pétrole d'outremer pour environ 60 000 barils par jour¹⁷.

Le projet de TransCanada aura également l'effet pervers de limiter l'accès au gaz naturel pour le Québec. En effet, dans son périple vers l'Est, le pétrole empruntera une ligne de pipeline existante présentement réservée au transport du gaz¹⁸ au grand dam de Gaz métró. Nature Québec craint que ce phénomène fasse monter le prix du gaz au Québec et ravive artificiellement l'intérêt pour le gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, option largement rejetée par les Québécois.

Si les avantages économiques de ces pipelines sont loin d'être évidents, et ce, même en termes de sécurité d'approvisionnement, les désavantages pour l'environnement et les milieux naturels seront bien réels et tangibles. Ces pipelines et leur périmètre de sécurité traverseront et modifieront des centaines de kilomètres de milieux naturels, fragmenteront des milieux humides, traverseront des cours d'eau en moyenne à tous les kilomètres (dont le Saint-Laurent) et feront peser des risques de déversements sur une large portion de la partie méridionale du Québec. Et les dangers du transport par rail seront toujours présents, car Valero entend maintenir à long terme ses convois ferroviaires de 100 wagons par jour (60 000 bpj).

¹⁷ Communication directe de Valero au comité de liaison avec les citoyens, le 26 septembre 2013.

¹⁸ Couture, Pierre, 2013. « Projet de pipeline Énergie Est : Gaz Métró dépose une plainte contre TransCanada », *Le Soleil*, édition du 3 août 2013. [En ligne]. <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/transports/201308/02/01-4676613-projet-de-pipeline-energie-est-gaz-metro-depose-une-plainte-contre-transcanada.php>

Sur le plan macro-écologique, ces pipelines favoriseront l'expansion de l'exploitation du pétrole des sables bitumineux, un pétrole non conventionnel dont l'impact sur l'environnement et sur les émissions de GES dépasse largement celui du pétrole conventionnel.

Le Québec a peu à gagner et beaucoup à perdre avec ces projets de pipelines. Il se doit de faire son propre examen public et ne pas s'en remettre à l'Office national de l'énergie ni à un quelconque comité biprovincial tel qu'annoncé (Québec-Alberta, Québec-Nouveau-Brunswick). On sait que depuis l'adoption des deux lois budgétaires omnibus (lois mammoths) le fédéral a limité la portée des lois environnementales, a retiré à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale le mandat d'examiner ces projets et a confié l'évaluation environnementale à des organismes de promotion-régulation.

S'il veut être cohérent avec ses objectifs de lutte aux changements climatiques et d'indépendance énergétique, le Québec se doit de remettre en question les projets de pipelines d'Enbridge et de Transcanada sur son territoire.

LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : LE QUÉBEC NE PASSE PAS LE TEST DE LA RÉALITÉ

ÉCHEC DE KYOTO AU QUÉBEC

Dans sa section 6, le document ministériel réfère à l'objectif de réduction de 25 % des émissions de GES que s'est donné l'actuel gouvernement du Québec. L'atteinte des défis associés à la réduction des GES est présentée comme pratiquement utopique, à travers plusieurs constats quant aux échecs des programmes québécois, notamment la non-atteinte des objectifs de Kyoto.

Le document lie la capacité de lutter contre les changements climatiques à l'accroissement du développement économique du Québec et de la consommation, sans reconnaître que le développement économique effréné est lui-même générateur d'émissions.

Comment peut-on à la fois rechercher une baisse des émissions de 25 % et vouloir en même temps profiter de l'efficacité énergétique et des bas tarifs d'électricité pour attirer des entreprises énergivores ? Pourtant le document précise que, dans le secteur industriel, pour atteindre l'objectif de réduction, il faudrait « réduire de plus des deux tiers les émissions de l'industrie de l'aluminium ».

Comment peut-on à la fois viser 25 % de réduction de GES et investir collectivement dans la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, eux-mêmes responsables des changements climatiques sous prétexte de corriger un déficit commercial ?

Contrairement aux idées reçues, le maintien de l'économie du carbone coûte cher aux états, particulièrement quand on parle d'exploitation de sources non conventionnelles (pétrole et gaz de schiste par exemple).

Selon une étude de l'Institut international du développement durable (IIDD), les subventions à l'industrie pétrolière atteignent 2,8 milliards de dollars par année au Canada, le gouvernement fédéral étant responsable pour la moitié de ce montant soit 1,4 milliard de dollars¹⁹. (cité ici)

Malgré sa faible présence, le Québec n'est pas en reste, on l'a vu, dans son aide pour l'exploration des hydrocarbures.

¹⁹ Cité dans La Presse canadienne, 2010. « Les subventions à l'industrie pétrolière s'élèveraient 2,8 milliards \$ par année ». *Les Affaires.com*, édition du 3 novembre 2010. [En ligne]. <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/energie/les-subventions-a-l-industrie-petroliere-s-eleveraient-28-milliards-par-annee/520070#.Ukq8Uj-RnPo>

LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EST BLOQUÉE AU QUÉBEC

Dans l'attente de l'annonce du deuxième plan d'action climatique (PAC 2), il faut savoir que la lutte aux changements climatiques est présentement bloquée au Québec. En fait, depuis le 31 mars 2013, il n'y a plus de programmes pour financer les initiatives. En coulisses, on nous parle d'un nouveau plan pour décembre 2014 ! Comment peut-on espérer dans le contexte atteindre 25 % de réduction d'ici 2020 ?

Des projets de Nature Québec en lien avec les principaux acteurs dans les domaines de la biomasse agricole et forestière sont présentement bloqués. Ces projets qui visent à remplacer les énergies fossiles dans le chauffage ont permis d'intéresser un bon nombre de municipalités et d'institutions, et intéressent aussi le milieu agricole, mais il n'y a plus d'aide pour l'acquisition des équipements de chauffage à la fine pointe qu'exige ce type de conversions.

ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

Face aux différents constats et à l'analyse qui précède, Nature Québec recommande :

PÉTROLE ET PIPELINES

Que la Commission prononce un avis négatif sur la pertinence de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire québécois, compte tenu de la nature même de ces hydrocarbures (pétrole et gaz de schiste, pétrole en milieu marin sensible) et de la volonté du Québec de s'attaquer aux causes des changements climatiques. De plus, s'il veut être cohérent avec ses objectifs de lutte aux changements climatiques et d'indépendance énergétique, le Québec se doit de remettre en question les projets de pipelines d'Enbridge et de Transcanada sur son territoire.

« À mesure que les années passent, l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2 °C devient de plus en plus onéreux et difficile à atteindre. Si nous voulons atteindre l'objectif mondial de 2 °C, notre consommation, d'ici à 2050, ne devra pas représenter plus d'un tiers de réserves prouvées de combustibles fossiles. »²⁰

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Que soit ciblée une réduction nette et significative de consommation d'énergie. Le défi est de réduire de 50 % d'ici 20 ans, le temps d'une génération, notre consommation d'énergie en visant en absolue priorité la réduction de consommation d'énergie fossile. Rappelons pour mémoire que la Suède, au climat et à la population comparable, consomme la moitié moins d'énergie que le Québec par habitant.

TRANSPORTS

Étant donné que les transports représentent le secteur le plus important pour une transition à une société sans recours au pétrole, que la Commission sur les enjeux énergétiques recommande la planification de la transformation rapide de notre flotte de véhicules, cela en fonction de la fin de leur espérance de vie (transition rapide vers des véhicules hybrides, hybrides branchables ou électriques, cela au fur et à mesure que les propriétaires de véhicules traditionnels les remplacent, en utilisant notamment des incitatifs du type *bonus-malus*).

Que la Commission recommande l'électrification massive des transports collectifs en proposant un cocktail de solutions (tramway dans les grandes villes, autobus rechargeable par biberonnage, voitures électriques en autopartage, taxi hybrides rechargeables et électriques).

²⁰ International Energy Agency (IEA), 2012. *World Energy Outlook 2012*. Paris (France), OCDE/AIE, 690 p.

Que la Commission recommande la transition rapide des montants consentis aux infrastructures routières vers les transports collectifs et autres formes de mobilité durable, tel que le recommande notamment le collectif Transit (recommandation d'augmenter de 1 milliard de dollars par année pour 10 ans les investissements dans le transport collectif et actif).

Que la Commission recommande une optimisation de la logistique du transport de marchandises afin de minimiser l'empreinte carbone, particulièrement lorsqu'il n'existe pas d'alternative au transport par camions.

CHAUFFAGE

Le mazout représente 16 % de notre consommation de produits pétroliers ; son utilisation est donc importante. Le mazout lourd est utilisé surtout dans le secteur industriel afin de fournir l'énergie nécessaire pour les procédés. Le mazout léger est utilisé comme huile de chauffage dans le secteur résidentiel.

Que la Commission recommande l'utilisation de la biomasse forestière et agricole (copeaux, granules...) en utilisant des critères de durabilité pour le chauffage commercial et résidentiel comme mesure de substitution à l'utilisation du mazout, et ce, particulièrement dans les régions ressources.

Que la Commission recommande la généralisation des programmes d'utilisation de la géothermie dans les maisons neuves, de même que la conversion à la géothermie des maisons qui utilisent des combustibles fossiles, lorsque les conditions le permettent.

INDUSTRIES

Que le Québec revoie sa politique industrielle pour la rendre cohérente avec ses objectifs en termes de conservation d'énergie et d'efficacité énergétique en ne cherchant plus à attirer à tout prix les industries grandes consommatrices d'énergie.

ÉNERGIES « VERTES »

Que la Commission recommande le développement d'énergies « vertes » ou renouvelables (comme la géothermie, la biomasse et le biométhane par exemple) lorsque celles-ci sont utilisées en remplacement des carburants fossiles. Compte tenu de la priorité accordée à l'économie d'énergie, on ne cherchera pas de manière générale à développer au Québec des énergies « vertes » dont le taux de retour énergétique est bas (EROI), par exemple le photovoltaïque. Dans cette logique, les énergies vertes ne devront pas s'ajouter aux énergies « sales », mais plutôt s'y substituer.

NUCLÉAIRE

Étant donné que le Québec s'est retiré de la production nucléaire avec la fermeture de Gentilly-2, que la Commission fasse sienne la recommandation de procéder au déclassé et au démantèlement rapide des centrales Gentilly-1 et Gentilly -2. Cela lèverait de manière définitive l'hypothèque nucléaire et les dangers liés à la présence de matériel hautement radioactif.

Pour pallier l'absence de lieu de disposition permanent pour le matériel hautement radioactif, on pourrait envisager des ententes avec l'Ontario (qui dispose de sites temporaires de bonne capacité) en échange de la livraison d'énergie renouvelable du Québec. Cela permettrait également de hâter la fermeture de centrales nucléaires en Ontario, centrales menaçantes pour le Québec.

CONCLUSION

Les orientations présentées dans le document de consultation se veulent la pierre d'assise de notre future politique énergétique, envisagent non pas un, mais plusieurs projets de développement pétrolier (Old Harry, Gaspésie, Anticosti, pipelines...), dans un contexte où la communauté internationale exhorte de s'en dissocier. Un seul de ces projets risquerait de compromettre l'atteinte de nos objectifs de réduction de gaz à effet de serre, entraînant le Québec dans le triste palmarès des sociétés responsables de cette crise planétaire sans précédent. Est-il utile de rappeler que le Canada se situe en effet au 58^e rang sur 61 pays selon le Climate Change – Performance Index 2013 ?²¹

Dans ce contexte, une question demeure à la lecture du document de consultation : où est la planification dans un document qui ouvre tout grand la porte à la pire forme d'énergie, aux antipodes des objectifs de réduction attendus ? Les gouvernements actuels, quels qu'ils soient sur la planète, vont prendre des décisions et poser des gestes parmi les plus importants pour l'avenir de l'humanité. Nos élus actuels en sont-ils conscients ?

Dans le domaine de l'énergie, le Québec est à la croisée des chemins. Continuerons-nous à dilapider nos ressources énergétiques par une consommation débridée ? Continuerons-nous à développer de nouveaux équipements de production énergétiques de manière boulimique ? Nous engagerons-nous dans la filière pétrolière au détriment de nos engagements quant à la lutte aux changements climatiques ? Échouons encore une fois à limiter nos émissions de GES ?

Où ferons-nous de nos tares des vertus ? Notre surconsommation énergétique ouvre un potentiel énorme pour la conservation d'énergie et peut, avec les surplus, alimenter l'électrification massive de nos modes de transports. Nous spécialiserons-nous dans les nouvelles techniques de construction verte et carboneutre ? Développerons-nous nos régions avec la biomasse et le biométhane en le substituant au pétrole ? Les espoirs sont encore permis pour le Québec malgré la sombre perspective des changements climatiques énoncés par le GIECC.

Notre objectif est de chercher pour le Québec un positionnement, un mode de développement, qui le met à l'abri autant que possible de ce type d'effondrements. Notre société a le potentiel pour montrer la voie à suivre. Cela prendra beaucoup d'imagination, de travail, de pédagogie (pour nous distancer de notre liaison fatale avec le pétrole), ainsi qu'une volonté politique sans faille.

Il faudra également que les Québécois et les citoyens du reste du Canada relancent le débat avec le gouvernement fédéral, sans politique énergétique et totalement asservi aux intérêts pétroliers, car, seul, il ne contrôle pas tous les leviers pour prendre ce virage vital.

²¹ German Watch et Climate Action Network Europe, 2012. *The Climate Change Performance Index. Results 2013*. p 4. [En ligne.] <http://germanwatch.org/en/download/7158.pdf>

ADDENDUM AU MÉMOIRE DE NATURE QUÉBEC PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES LE 2 OCTOBRE 2013, À QUÉBEC

Cet ajout est déposé comme complément de la réponse de Nature Québec à la question du commissaire Normand Mousseau concernant l'économie d'énergie. Le passage du mémoire se lit comme suit (page 5 du mémoire) : « *Ainsi, Nature Québec remet en question l'objectif qui découle de l'analyse du ministère, soit "Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions". On devrait plutôt parler de "Conserver l'énergie", ce qui implique une diminution nette de l'énergie consommée par habitant, et donner des objectifs chiffrés comme pour les émissions de GES.* »

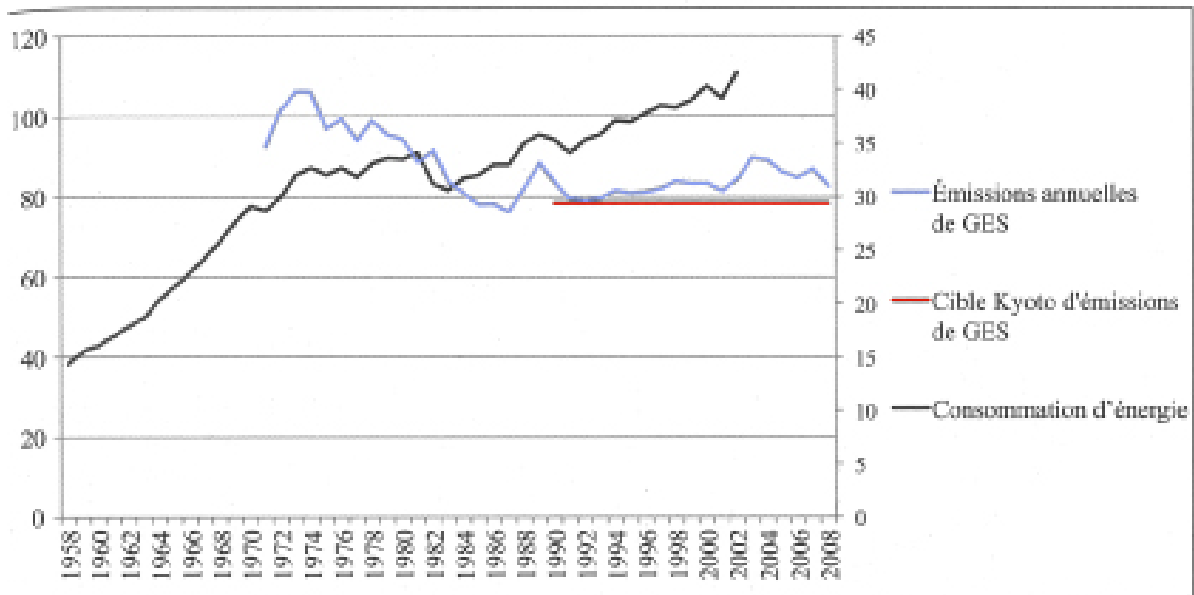
Le commissaire Mousseau avance comme argument qu'aucun pays de l'OCDE n'a réussi la prouesse de réduire la consommation d'énergie et demande à Nature Québec comment il entend y arriver. En citant l'exemple de la Suède, il mentionne qu'elle a réduit de moitié ses émissions de GES sans réduire d'un iota sa consommation d'énergie par habitant. Pour Nature Québec, il ne faut pas oublier, comme le démontre le tableau 2.7 du document de consultation (p. 38) qu'en termes d'intensité énergétique, la Suède est plus de deux fois plus performante que le Québec. Il serait plus qu'étonnant que le Québec puisse atteindre 25 % de réduction de GES sans réduire en absolu sa consommation d'énergie.

À cet égard, le document de consultation (p. 26) mentionne que la consommation totale d'énergie au Québec a augmenté d'un peu plus de 11 % entre 1990 et 2009, ce qui suit à peu près la croissance de la population. En d'autres mots, la consommation par habitant s'est maintenue. Mais on constate également que « la consommation d'énergie a chuté brutalement au début des années 1980, passant de 5,5 à 4,7 tep par habitant, pour remonter ensuite à 5,7 tep en 2003, avant de revenir à 5 tep, la moyenne, en 2009 ». Cette dernière chute est en grande partie attribuable, selon le document de consultation, à un ralentissement de l'activité industrielle.

Selon Harvey Mead¹, la chute dans la consommation d'énergie et d'émissions de GES dans les années 1970 et 1980 correspond plutôt « à la mise en place du système de chauffage électrique à la suite de la construction du complexe hydroélectrique de la Baie-James et de celui de Manicouagan-Outardes ». Des diminutions de consommation sont donc possibles et le Québec de la fin des années 1970 et du début des années 1980 en est le meilleur exemple (voir en page suivante la figure 13.1 de Harvey Mead). Nous sommes d'avis que pour y arriver, autrement que par le hasard des fluctuations économiques, il faut cibler en priorité le secteur des transports et notre dépendance aux hydrocarbures.

¹ Mead, Harvey, 2011. *L'indice de progrès véritable du Québec. Quand l'économie dépasse l'écologie*. Québec, Éditions Multimonde, p. 236.

FIGURE 13.1
Consommation d'énergie en Mtep* et émissions annuelles de GES
du Québec en Mt** 1958-2007



* millions de tonnes équivalent pétrole

** millions de tonnes équivalentes de CO₂ (MtCO₂e) que nous abrégons en Mt

Source : Mead, Harvey, 2011. Ouvrage déjà cité, p. 237. [Les couleurs sont de nous.]

Il est fréquent d'entendre que, ne voyant pas le jour où nous n'aurons plus besoin de pétrole, nous pouvons continuer de participer à sa consommation. Le problème avec cet argument c'est qu'il prétend prévoir l'avenir, un exercice hasardeux. Bien malin celui qui, en assistant à une procession de la Fête-Dieu au Québec au milieu des années 1950, aurait pu prévoir la quasi-disparition du culte catholique 20 ans plus tard. Il est plus prudent de dire qu'on ne voit pas le jour où nous n'aurons plus besoin d'énergie, car, tôt ou tard, si nous ne nous passons pas du pétrole à bon marché, il se passera de nous, puisqu'il est de plus en plus difficile à obtenir. Les dirigeants de la pétrolière française *Total* estiment que :

Afin d'accroître la production mondiale de pétrole jusqu'à l'horizon 2025-2030, tout en compensant le déclin de la production existante, Total table sur la mise en production de pas moins de 45 millions de barils par jour (Mb/j) de capacités nouvelles par l'ensemble de l'industrie.

45 Mb/j représentent un peu plus de quatre Arabies Saoudites, ou plus de la moitié de la production actuelle de pétrole brut (83 Mb/j) !²

² Matthieu Auzanneau, 2012. « Pic pétrolier : deux vice-présidents de Total répondent à [Oil Man] » dans *Le Monde*, 12 août 2012. [En ligne.] <http://petrole.blog.lemonde.fr/2012/08/21/pic-petrolier-deux-vice-presidents-de-total-repondent-a-oil-man/>

L'auteur poursuit :

Ces capacités de production nouvelles attendues, ce sont d'une part des champs pétroliers entièrement nouveaux, et d'autre part des champs déjà en production dont Total estime qu'il sera possible de relancer les extractions.

Du côté des champs nouveaux, voici ce que donne l'addition planétaire soumise par la direction de Total :

- sables bitumineux, essentiellement au Canada, où Total est un partenaire majeur : + 7 Mb/j (!)

- Irak : + 5 Mb/j

- forage en mer très profond au large du Brésil : + 3 à 4 Mb/j

- réservoirs « compacts » en Amérique du Nord (huiles de schiste pour l'essentiel) : + 2 à 4 Mb/j

- la direction de Total mentionne également plusieurs nouvelles ressources en cours de prospection en Afrique, dans le Grand Nord ou au large de la Guyane, dont la production future est admise comme étant plus incertaine ; d'après les chiffres avancés, l'ensemble de ces ressources représente a priori un potentiel de production supplémentaire de + 2 à 5 Mb/j.

Dans le meilleur des cas, Total obtient donc un total de quelque 25 Mb/j de capacité d'extraction issue de puits qui n'existent pas encore.³

Ainsi, la banale disponibilité de la ressource ainsi que l'urgence d'agir que nous imposent les changements climatiques nous indique que continuer à dépendre des hydrocarbures est la voie à éviter. Nous ne sommes pas passés à l'automobile parce que les chevaux avaient disparu, mais bien parce que ce nouveau mode de transport correspondait davantage à une société industrielle et urbaine. Seul un monde fonctionnant avec des énergies faibles en carbone peut permettre à plus de sept milliards d'humains et des milliards d'autres êtres vivants de vivre dans un écosystème tempéré.

Il faut donc se questionner sur notre propension à associer croissance et progrès comme si le premier était garant du second. Elle nous enferme dans une logique voulant que la croissance quantitative soit la seule à permettre un progrès qualitatif. Et si cette qualité de vie que nous voulons maintenir passait par une décroissance de notre consommation d'énergie ? Il est certain que cela demande un changement de valeurs et de perceptions et nous sommes d'avis que ce changement, loin d'être à venir, est déjà en cours. D'ailleurs les coprésidents de la commission, dans leur mot de présentation du document de consultation nous y invitent : « Si l'énergie propre et l'efficacité énergétique apparaissent comme des avenues incontournables pour le développement énergétique et économique du Québec, la route à suivre reste à déterminer ».

Quant à la possibilité réelle de réduire notre consommation d'énergie, et particulièrement notre dépendance au pétrole, nous aimerions citer l'étude produite par Vivre en Ville et Équiterre, intitulée

³ Auzanneau, déjà cité.

« changer de direction ». Ce plan d'action vise la réduction de 60 % de la consommation de pétrole dans le secteur du transport des personnes au Québec d'ici 2030, soit des économies de 4,2 milliards de litres de pétrole représentant 4,0 milliards de dollars et 9,8 millions de tonnes de gaz à effet de serre. Les mesures proposées touchent l'aménagement du territoire, la gestion de l'offre et de la demande en transport, l'amélioration des véhicules et des carburants⁴.

Il ne faut pas oublier le transport maritime

Nature Québec croit qu'une partie de la recherche de la route à suivre se trouve dans le développement du transport maritime intermodal. Le Québec méridional est favorisé par la présence du fleuve Saint-Laurent, lequel a offert une voie de pénétration exceptionnelle et une importante voie de communication et de transport. Le document de consultation préparé par la Commission fait état des avantages énergétiques du transport maritime sur les autres modes de transport, mais ne fait pas de proposition formelle quant à des utilisations accrues de ce mode de transport. Au Québec, par le passé, il y a bien eu des analyses d'options de transport pour des segments routiers, comme celui desservant le lac Saint-Jean, qui concluait à des avantages pécuniaires et environnementaux indéniables, mais, selon Bélanger et collaborateurs, aucune suite permanente n'a été donnée à ces initiatives⁵. Cette étude, tout en ne considérant que le transport de produits pétroliers, concluait à des réductions du transport routier de 7 % sur la route 175. Une autre étude rapidement consultée⁶ fait état de l'intensité des émissions de GES de 11,5, 14,1 et 63,4 g/TMK pour les transports maritime, ferroviaire et routier respectivement.

Nature Québec est donc d'avis que la commission devrait proposer dans son rapport que l'option du transport maritime fasse l'objet d'une analyse sérieuse qui pourrait permettre la satisfaction d'importantes portions des besoins de transport au Québec et contribuer à une diminution importante de la consommation de pétrole pour le transport.

⁴ Équiterre et Vivre en Ville, 2011. *Changer de direction. Chantier Aménagement du territoire et transport des personnes. Pour un Québec libéré du pétrole en 2030.* Québec, 124 p. [En ligne.] http://www.equiterre.org/sites/fichiers/changerdedirection_2011-05-27_equiterre-vivreenville_r.pdf

⁵ Bélanger, Yves, C. Deblock et D. Roussel, 2001. *Le transport des produits pétroliers au Saguenay-Lac-Saint-Jean : les coûts sociaux.* Étude réalisée pour le ministère des Transports du Québec. 100 p. [En ligne.] http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/bpm/dtm_rap_etude_prod_petroliers2001.pdf

⁶ Research and Traffic Group, 2013. *Impacts environnementaux et sociaux du transport maritime dans la région des Grands lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent.* 20 p. [En ligne.] <http://www.greatlakes-seaway.com/fr/pdf/Impacts-Comparison-ExSum-FR.pdf>